

**Bureau syndical du 11 avril 2019**

**DELIBERATION N° 2019-04-024**  
**Travaux d'Aménagement de la Recyclerie de Notre dame De La Serra**  
**– Demande de subvention**

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le cinq avril, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

**Présents :**

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FILONI François, GIORDANI Jean-Pierre, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.

**Présentes :**

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

**Absents :**

Mesdames : BATTESTINI Serena et ZUCCARELLI Marie

Messieurs : PAJANACCI Jean, GIFFON Jean-Baptiste, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, DE MEYER Jean-Michel et MICHELI Felix.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : **19/04/2019**  
 et de la publication de l'acte le: **19/04/2019**



Pour le Président, par délégation,  
 Le Directeur Général Adjoint  
**Vincent ANDREI**

Accusé de réception en préfecture  
 02B-200009827-20190411-2019-04-024-DE  
 Date de réception préfecture :

**Monsieur le Président, François TATTI expose :**

Le Syvadec exploite la recyclerie de Notre Dame de la Serra à Calvi conformément à la convention de gestion signée avec la Communauté de communes de Calvi Balagne, cette dernière restant exploitante du site au sens de la réglementation ICPE.

Les travaux envisagés assureront au Syvadec une amélioration de l'exercice de sa mission, notamment un meilleur accueil des usagers et un meilleur contrôle des flux. Ils amélioreront également la sécurité du site et les conditions de travail et d'accueil par l'apport d'eau et électricité.

Ces travaux se composent de :

- Installation de garde-corps
- Réalisation d'une voirie légère pour limiter les apports et les véhicules en haut de quai
- Réalisation d'une voirie lourde pour les bennes en haut de quai
- Barrières d'accès au site
- Local gardien, DDS, conteneur maritime
- Branchement électrique au transformateur
- Réalisation d'un réseau d'eau potable avec citerne à eau
- Dalle béton sous les différents locaux (agent, DDS, réemploi) et conteneur maritime

Ces travaux sont estimés à 190.000 € HT. Un cofinancement à hauteur de 70 %, soit 133.000 €, est sollicité auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse, le solde 30 %, soit 57.000 €, reste à la charge du Syvadec qui supportera également la charge de la TVA

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et L.5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant la convention de gestion de la recyclerie de Notre Dame de la Serra en le Syvadec et la communauté de communes de Calvi Balagne

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le Plan de financement afférent à ces travaux
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son adoption ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20190411-2019-04-024-DE  
Date de réception préfecture :

**Acte à classer****2019-04-024**

<b>1</b> En préparation	<b>2</b> En attente retour Préfecture	<b>3</b> > AR reçu <	<b>4</b> Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2019-04-19T14-14-29.02 ( MI216526569 )**Identifiant unique de l'acte :**  
02B-200009827-20190411-2019-04-024-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Travaux d'Aménagement de la Recyclerie de No  
De La Serra - Demande de subvention  
**Date de décision :** 11/04/2019**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Acte :** 2019 04 024 DDE SUB TVX ND **Multicanal :** Non  
DE LA SERRA .PDF

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 19/04/19 à 14:13

Par **BEZUT Sandra****Transmis**

Date 19/04/19 à 14:14

Par **BEZUT Sandra****Accusé de réception**

Date 19/04/19 à 14:20